
Contribution à l'enquête publique – modification droit commun n°3

À partir de /

Date Sam 07/02/2026 13:33

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Contribution à l'enquête publique – Opposition au projet de crématorium

Je souhaite, par la présente, exprimer mon **opposition ferme au projet de construction d'un crématorium envisagé à proximité immédiate de notre village et de nos habitations**, bien que situé administrativement sur le territoire de la commune voisine.

Si ce projet est présenté comme respectant un cadre réglementaire, il n'en demeure pas moins qu'il aura des conséquences directes, durables et négatives sur la qualité de vie des habitants de notre commune, qui n'ont pourtant pas été associés ni consultés à la hauteur des impacts subis.

1. Des risques sanitaires qui ne peuvent être ignorés

L'activité d'un crématorium génère des émissions atmosphériques issues de la combustion (particules fines, oxydes d'azote, composés toxiques, métaux lourds, résidus médicamenteux).

Même lorsque les normes sont respectées, le principe de précaution doit s'appliquer, en particulier dans un environnement résidentiel proche de zones habitées, fréquentées par des familles, des enfants et des personnes vulnérables.

La proximité immédiate des habitations soulève des interrogations légitimes quant :

- à l'impact à long terme sur la santé publique,
- à la qualité de l'air,
- et à l'exposition chronique des riverains.

Ces inquiétudes ne peuvent être balayées au seul motif du respect de seuils réglementaires, qui ne tiennent pas toujours compte des effets cumulés ni de la durée d'exposition.

2. Des nuisances incompatibles avec un cadre de vie résidentiel

Outre l'aspect sanitaire, ce projet entraînera des nuisances manifestes :

- émissions visibles ou olfactives (fumées, odeurs),
- bruit lié à l'activité du site,
- éclairage et fonctionnement permanent,
- atteinte à l'environnement paysager et au caractère rural et paisible du secteur.

L'implantation d'un tel équipement à proximité immédiate de zones d'habitation est en totale contradiction avec la préservation du cadre de vie, pourtant régulièrement mise en avant dans les politiques locales d'aménagement.

3. Une augmentation du trafic dans des rues non adaptées

Le fonctionnement d'un crématorium implique un flux régulier et soutenu de véhicules :

- convois funéraires,
- familles endeuillées,
- professionnels,
- livraisons et maintenance.

Ce trafic supplémentaire viendra s'ajouter à des rues étroites, résidentielles, non conçues pour accueillir un tel volume de circulation, augmentant :

- les nuisances sonores,
- les risques pour les piétons et les enfants,
- les problèmes de stationnement,
- la dégradation de la voirie.

Il est inacceptable que notre village subisse les conséquences d'un projet dont les bénéfices et la gouvernance relèvent d'une autre commune.

4. Un sentiment d'injustice et de déséquilibre territorial

Ce projet illustre un déséquilibre évident :

- les nuisances pour notre commune,
- les décisions et retombées pour une autre.
- Les habitants directement impactés ont le sentiment légitime d'être mis devant le fait accompli, sans réelle prise en compte de leur quotidien, de leur santé et de leur environnement.

Conclusion

Au regard :

- des risques sanitaires potentiels,
- des nuisances incompatibles avec une zone d'habitation,
- de l'augmentation significative du trafic,
- et de l'atteinte durable à la qualité de vie,

je demande que ce projet soit déplacé vers une zone plus appropriée, éloignée des habitations, ou à défaut **abandonné**.

L'intérêt général ne peut se construire au détriment de la santé, de la sécurité et du cadre de vie des riverains.